

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**  
73220

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 17/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel

Absents : SAMSON Julien donne pouvoir à BERARD Olivier  
DUPONCHEL Magali donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET  
VILLARD Dominique donne pouvoir à VILLARD Michel

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	325 642,76	405 376,00	731 018,76
	Récettes réalisées (1)	B	121 594,32	433 759,40	555 352,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	464 197,26	657 154,76	1 121 352,02
	Dépenses réalisées (1)	E	222 513,68	344 642,89	567 156,57
	Restes à réaliser	F	178 825,51	0,00	178 825,51
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-100 919,36	89 115,51	-11 803,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	138 554,50	251 778,76	390 333,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	37 635,14	340 894,27	378 529,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-178 825,51	0,00	-178 825,51
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-141 190,37	340 894,27	199 703,90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,  
Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le ~~Le~~ secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire, Christine BOUCLIER BEAUCHET

